

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Vanessa MULLER, MM. Jean-Paul CHETIF, Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE, Sylvain MONIN, Patrick OSTER, Olivier PLU, Xavier SIMONIN, Lionel VILLAUME.

Installation du Conseil Municipal

Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la maison pour tous sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Véronique DEL FABRO, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer:

Mesdames Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Vanessa MULLER et messieurs Jean-Paul CHETIF, Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE, Sylvain MONIN, Patrick OSTER, Olivier PLU, Xavier SIMONIN, Lionel VILLAUME dans leur fonction de conseillers municipaux.

M. Jean-Paul CHETIF, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire monsieur Patrick OSTER.

Il est dès lors procédé au déroulement du vote.

OBJET : Election du Maire

Seule Mme Véronique DEL FABRO s'est portée candidate.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11.....

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Mme DEL FABRO Véronique ayant obtenu 9 (neuf) voix, soit la majorité absolue a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

OBJET : Nombre d'adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit pour la commune d'Hudiviller 3, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 7 voix pour et 4 voix contre** la création de 2 postes d'adjoints.

OBJETS : Election des adjoints :

Election du 1^{er} adjoint :

Seul Monsieur Patrick OSTER s'est porté candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11.....
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Monsieur Patrick OSTER ayant obtenu 9 (neuf) voix soit la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

- Madame Corinne BERG,
- Monsieur Sylvain MONIN,
- Monsieur Xavier SIMONIN,

Se sont portés candidats.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11.....
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Corinne BERG : 6 (six) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)
- Monsieur Sylvain MONIN 2 (deux) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)
- Monsieur Xavier SIMONIN 1 (une) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

Mme Corinne BERG ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installée.

OBJETS : Proposition pour la désignation des représentants au Syndicat des eaux de Sommerviller-Vitrimont

La compétence eau relevant désormais de la communauté de communes, deux titulaires et un suppléant sont à proposer à la communauté de communes pour désignation.

- Titulaires à proposer : Véronique DEL FABRO et Olivier PLU
- Suppléants à proposer : Martin MONANGE

Madame le Maire procède à deux informations à caractère général :

- Concernant l'école, madame DEL FABRO informe le conseil du remplacement provisoire du professeur des écoles suite à un accident survenu le 22 mai. Une remplaçante sera présente dès le 25 mai.

- Concernant l'aire de jeux, les travaux programmés ont pu commencer en début de semaine. L'entreprise HURSTEL intervient en sous-traitance de KOMPAN. Un devis visant à la réfection du cheminement et des aires de jeux de pétanque a été sollicité, son montant s'élève à 5500 euros HT. La question d'une intervention possible des ouvriers de la communauté de communes est soulevée. Madame DEL FABRO prendra contact avec M DUFFOSSE pour envisager cette intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 10 heures 45.

A l'issue de la réunion, monsieur Lionel VILLAUME et monsieur Jean Paul CHETIF remettent à madame le maire une lettre de démission de leur mandat de conseiller municipal. Madame DEL FABRO Véronique les reçoit, rappelle qu'elle doit désormais en informer la sous-préfecture.